

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

# REVUE ECCLÉSIASTIQUE

RECUEIL DE DOCUMENTS

POUR LE CLERGÉ

Vol. I

15 MARS 1887

NO 8

## L'INFAILLIBILITE DOCTRINALE

DE

### SOUVERAIN-PONTIFE.

PROUVÉE PAR LES SAINTES ÉCRITURES.

**L**E Christ n'a rien affirmé avec plus de soin et de « richesse d'expression que cette vérité fondamentale, (la primatie infaillible de saint Pierre), « comme s'il eût voulu rendre à cet égard le doute « impossible.

« Nous ne connaissons dans l'Evangile qu'une seule « vérité qui s'y trouve affirmée avec la même surabondance de clarté, c'est la présence réelle de Jésus-Christ « dans l'Eucharistie : il était juste que le Christ parlât « avec un amour à part, du cœur et de la tête de son « Eglise (1). »

Ainsi, de même que l'Eucharistie fut annoncée, figurée, promise par Notre-Seigneur pendant les trois

(1) Mgr Deschamps, *L'infaillibilité et le Concile général*, p. 146.

années de sa vie publique, et instituée enfin à la veille de sa mort, de même ce divin Sauveur prit plaisir à annoncer et à promettre la primatie infaillible qui devait servir de fondement et de centre d'unité à son Eglise, et il l'institua définitivement quand il lui fallut quitter visiblement la terre pour remonter au ciel.

Il s'en est occupé spécialement dans trois occasions solennelles : 1<sup>o</sup> pendant ses courses évangéliques, 2<sup>o</sup> pendant la dernière cène, 3<sup>o</sup> après sa résurrection. La première fois (2), Notre-Seigneur promet à saint Pierre qu'il sera le fondement de son Eglise ; la deuxième fois (3), il le charge de confirmer ses frères dans la foi ; la troisième fois (4), il l'établit pasteur suprême de tout son troupeau.

Laissant de côté plusieurs autres passages de la sainte Ecriture d'une importance secondaire, nous allons dans trois paragraphes discuter ces trois textes, dont chacun nous amènera à la conclusion suivante : *Saint Pierre a reçu de Notre-Seigneur l'infaillibilité doctrinale, comme chef de son Eglise.* Dans un quatrième paragraphe, nous prouverons que cette prérogative a été donnée, non seulement à Pierre lui-même, mais encore à ses successeurs, jusqu'à la fin du monde.

## § I

### PREMIER ARGUMENT.

“ Tu es Petrus, et super hanc Petram ædificabo Ecclesiam meam ; et portæ inferi non prævalebunt adversus eam ; et tibi dabo claves regni cælorum (5). ”

Notre-Seigneur voulait bâtir une Eglise qui fût, jus-

---

(2) S. Math., xvi, 18. (3) S. Luc, xxii, 32. (4) S. Jean, xxi, 15-17. (5) S. Math., ch. xvi, v. 18 et suiv.

qu'à la consommation des siècles, la maison de Dieu sur la terre, la colonne et le soutien de la vérité, *Domus Dei, columna et firmamentum veritatis* (6). Imitant cet architecte dont lui-même avait loué la sagesse : *Similis est viro sapienti, qui ædificavit domum suam supra petram* (7), il s'occupe à préparer ce grand ouvrage dès le commencement de sa vie publique.

Lorsque Simon, fils de Jean ou de Jonas, lui est présenté par son frère André, le Sauveur le regarde avec tendresse, et lui dit : *Tu vocaberis Cephas*, nom qui en syriaque, signifie *Pierre* ou *Rocher* (8). Or, d'après le témoignage de l'Écriture, les noms que Dieu a parfois daigné donner lui-même à certaines personnes privilégiées ne sont pas des noms vides, *magni nominis umbra*, comme parmi les hommes ; mais ils ont toujours un rapport intime avec une vocation extraordinaire, dont ils sont le symbole et le caractère authentique, par exemple Abraham, Jacob, saint Jean-Baptiste, et l'adorable nom de Jésus.

Bientôt après, Notre-Seigneur choisit ses douze apôtres, et assigne la première place à Simon, en lui conférant, selon sa promesse, le nom de Pierre : *imposuit Simoni nomen Petrus* (9).

Mais avant de lui manifester la prérogative contenue dans ce nom mystérieux, le divin Sauveur veut obtenir de celui qui sera la bouche et le Docteur de son Église une profession publique et solennelle du dogme fondamental du christianisme, c'est-à-dire, sa propre divinité. Il demande donc un jour aux apôtres assemblés autour de lui quelles sont les diverses opinions des hommes concernant sa personne sacrée ; et, après qu'ils

(6) I Tim. III, 15. (7) S. Math., VII, 24, 25. (8) S. Jean, I, 42.  
(9) S. Marc, III, 16.

lui ont rapporté trois ou quatre opinions inexactes qui circulaient parmi le peuple, il les interroge sur leur propre pensée : *Vos autem, quem me esse dicitis* (10) ? Et Simon Pierre répond avec un élan de foi héroïque : *Tu es Christus Filius Dei vivi*. En retour Notre-Seigneur le félicite et le loue en termes magnifiques : *Beatus es, Simon Bar-Jona, quia caro et sanguis non revelavit tibi, sed Pater meus qui in caelis est*. Et pour récompenser dignement une foi si sublime, il ajoute : *Et ego dico tibi*, moi que tu viens de proclamer et qui suis en réalité le Fils de Dieu, consubstantiel à mon Père, je te confirme le nom de Pierre, et ma parole opère ce qu'elle signifie : *Tu es Petrus, et super hanc Petram edificabo Ecclesiam meam*. Comme s'il voulait dire : Voici que je vais bâtir mon Eglise, qui sera le temple de Dieu sur la terre ; c'est moi qui en serai la Pierre angulaire, le Fondement essentiel, inébranlable et unique : *fundamentum enim aliud nemo potest ponere præter id quod positum est, quod est Christus Jesus* (11). Mais un édifice visible comme mon Eglise a besoin d'un fondement également visible. Tu es la Pierre que j'ai choisie pour ce dessein. Désormais uni à moi, identifié avec moi autant que tu es capable de l'être par ma toute-puissance, tu ne seras qu'une seule et même Pierre avec moi, tu seras le fondement visible, lequel, n'étant en soi qu'une pierre mobile, comme toutes les autres pierres vivantes destinées à entrer dans la construction de l'édifice, les soutiendra cependant, parcequ'il sera soutenu lui-même invisiblement par l'efficacité de ma parole infallible. Les autres apôtres seront des fondements secondaires, qui, tout en servant d'appui aux fidèles, devront eux-mêmes s'appuyer sur Toi comme

---

(10) S. Matthieu, ch. xvi, v. 15. (11) I Cor. III, 11.

sur le Roc vaste et immobile, assis au milieu des flots toujours agités des opinions humaines. *Et porta inferi non prevalebunt adversus eam* ; et les puissances de l'enfer ne prévauront point contre elle.

Cette promesse est-elle faite directement à l'Eglise ou à Pierre ? Les saints Pères sont partagés sur ce point ; mais, selon la remarque d'Origène, les deux interprétations aboutissent au même résultat. Si le pronom *eam* se rapporte à *Petram*, c'est à Pierre lui-même que le Divin Maître promet que les portes de l'enfer, et spécialement l'hérésie qui, selon saint François de Sales, est la *première porte d'enfer*, ne pourront prévaloir contre lui. Si le mot *eam* se rapporte à l'Eglise, cette promesse absolue d'une solidité inébranlable, qui est faite immédiatement et directement à l'édifice, doit s'étendre médiatement et indirectement au Rocher sur lequel il repose ; car si la base est ébranlée, tout l'édifice tombe en ruine. Ainsi donc, garantir la solidité de l'édifice, c'est garantir celle de sa pierre fondamentale. Et en effet, si celui qui est le fondement visible et vivant de l'Eglise lui enseignait l'erreur, ou bien l'Eglise adhérerait à son enseignement, ou non. Dans le premier cas, elle resterait unie au fondement, mais elle irait s'abîmer avec lui au fond du gouffre de l'erreur. Dans la seconde supposition, le fondement seul s'écroulerait, et la maison resterait suspendue en l'air sans aucune base visible, ce qui serait un prodige, en soi plus étrange, plus anormal que de garantir une fois pour toutes au fondement une solidité à toute épreuve ; et ce qui, surtout, bouleverserait le plan divin d'après lequel Dieu veut que l'Eglise repose sur Simon Pierre : *super hanc petram edificabo Ecclesiam meam*.

Résumons en quelques mots les considérations que nous venons de développer ; voici l'argument simple et concluant, qui les renferme en abrégé.

Notre-Seigneur, par ces paroles : *Tu es Petrus, etc.*, a établi Simon Pierre le fondement d'une Eglise infallible dans la doctrine. Or Simon Pierre ne peut remplir cette fonction sans être infallible lui-même. Donc Notre-Seigneur par ces paroles a conféré à saint Pierre l'infaillibilité doctrinale.

Répondons maintenant brièvement à quelques objections que l'on peut faire.

1<sup>RE</sup> OBJECTION. — Les mots *Petrus* et *Petrum* ne sont pas du même genre. Donc le second ne se rapporte pas à Simon Pierre.

RÉPONSE. — Dans la langue syriaque que Notre-Seigneur parlait, il n'y a point cette différence de genre ; le même mot *Cepha* est employé deux fois : *Tu es Cepha ; et super hoc Cepha*, comme si l'on disait en latin : *Tu es Saxum ; et super hoc Saxum...*, et en français : *Tu es Rocher ; et sur ce Rocher...* La différence de genre a été introduite en grec, en latin et en français, afin que la métaphore fut exprimée selon le génie de la langue. La version anglaise est encore plus imparfaite ; car on est obligé de traduire *PETRAM* par *ROCK* : *Thou art PETER, and upon this ROCK* ; ce qui s'éloigne encore davantage du parallélisme du texte original, lequel évidemment est le seul dont nous ayons à nous occuper.

2<sup>ME</sup> OBJECTION. — Les mots : *super hanc petram*, se rapportent, soit à Notre-Seigneur lui-même, soit au dogme de sa divinité que saint Pierre venait de proclamer. Donc ils ne prouvent rien en faveur de saint Pierre.

RÉPONSE. — Dans cette hypothèse tout à fait gratuite et contraire au sens littéral de la phrase, le Sauveur, après avoir comblé de louanges son bienheureux apôtre, après avoir donné à entendre par cet exorde solennel : *Et ego dico tibi*, qu'il va lui conférer une récompense

digne à la fois de la foi héroïque du Disciple et de la toute-puissante libéralité du Maître dont il a proclamé si hautement la divinité, en viendrait tout simplement à lui répéter ce qu'il lui a dit déjà ailleurs une ou deux fois : *Tu es Petrus*, mais en l'avertissant que ce titre, lequel jusqu'alors semblait renfermer quelque signification mystérieuse, n'était en réalité qu'un mot creux et vide, puisque la véritable et unique pierre sur laquelle son Eglise sera bâtie n'est autre que le Sauveur lui-même ou le dogme de sa divinité, sans que Simon Pierre y soit pour quelque chose... Quelle étrange interprétation ! — Du reste, le contexte lui-même montre clairement que le mot *Petram* se rapporte à la personne de Simon Pierre. — De plus l'Eglise, par l'organe de ses Conciles, de ses Pères, de ses docteurs et de ses théologiens, l'a toujours entendu de la sorte. Enfin un grand nombre de protestants et de rationalistes ne font aucune difficulté d'admettre cette interprétation, et regardent toute autre explication comme forcée et chimérique. C'est donc sur Pierre que Notre-Seigneur a promis de bâtir une Eglise infaillible, et à ce titre Pierre doit être revêtu de l'infaillibilité doctrinale.

Voilà la première promesse faite à saint Pierre par Notre-Seigneur ; — passons à la seconde.

## § II

### SECOND ARGUMENT.

“ Simon, Simon, ecce Satanas expetivit vos ut cribraret sicut criticum. Ego autem rogavi pro te ut non deficiat fides tua; et tu aliquando conversus confirma fratres tuos (12). ”

A la veille de sa mort, Notre-Seigneur annonce à ses

(12) S. Luc, xxii, 31-32.



Apôtres, et en leur personne à son Eglise, la guerre irréconciliable que Satan va leur livrer, et qui durera sans relâche jusqu'à la fin des siècles ; et il sait que les assauts les plus furieux de ce terrible ennemi seront surtout dirigés contre la *foi*, qui est la racine et la source de toute vie surnaturelle.

Mais il rassure en même temps son troupeau bien aimé, en lui découvrant les inventions de sa sagesse et de son amour.

De même, dit Saint François de Sales, qu'un jardinier, lorsqu'il veut préserver de la sécheresse un arbuste précieux, se contente d'arroser abondamment la racine, laquelle étant bien détremmée communiquera à chaque branche la sève et la vie ; de même aussi la Sagesse incarnée se contente de prier pour un seul, et de lui obtenir une foi exempte de toute défaillance ; et en confiant le soin de son Eglise à cet homme, sujet par lui-même à l'ignorance et à l'erreur, mais transformé par la toute-puissante prière du Sauveur en un confirmateur inébranlable, il croit, et avec raison, avoir assez fait pour affermir cette Eglise, qui lui est plus chère que sa propre vie.

Saint Pierre est donc le confirmateur de ses frères ; mais, cette dignité et cet office supposent et exigent en celui qui en est chargé l'infailibilité doctrinale. Autrement il pourra se faire que lui-même enseigne l'erreur. Et dans cette supposition, qu'arrivera-t-il ? Si l'Eglise, se confiant en celui que son Divin Fondateur lui a laissé pour soutien, s'attache à son enseignement, elle roule avec lui dans le précipice de l'hérésie : *Ambo in foveam cadunt*. Si elle ramène à la pureté de la foi son Docteur chancelant, ce n'est plus Pierre qui confirme ses frères, mais c'est lui-même qui est confirmé par eux ; ce qui est en opposition directe avec les oracles du Sauveur.

Nous résumons cet argument de la même manière que le premier : Notre-Seigneur établit Simon Pierre le confirmateur des autres apôtres et de toute l'Eglise. Or il ne peut remplir cet office sans être investi de l'infaillibilité doctrinale. Donc il est lui-même infaillible.

Répondons maintenant à quelques objections.

1<sup>RE</sup> OBJECTION. — Cette tentation de Satan dont parle Notre-Seigneur est celle que les apôtres éprouvèrent pendant la passion, et qui cessa lorsqu'il leur apparut après sa Résurrection. Il s'agit donc simplement d'une commission, confiée à saint Pierre pour deux ou trois jours seulement.

RÉPONSE. — Tout au contraire, la commission de saint Pierre ne devait commencer qu'après sa conversion, *et tualiquando conversus*. Du reste on sait que saint Pierre, au lieu d'être le confirmateur de ses frères pendant la Passion de son divin Maître, leur donna l'exemple d'une présomption inexcusable, et d'une trahison scandaleuse.

2<sup>ME</sup> OBJECTION. — Si le mot *deficiat* exclut toute défaillance sans aucune restriction, le mot *fides tua* devra être aussi entendu sans limites quelconques ; et dès lors, le confirmateur sera infaillible, même comme personne privée ; ce qu'on ne peut admettre.

Voici notre réponse. L'indéfectibilité dans la foi dont il s'agit ici est suffisamment déterminée dans sa nature et son étendue par le contexte, et par le but que se propose le Sauveur ; car ce n'est pas une grâce destinée à l'avantage personnel de celui qui la reçoit, mais bien une pure grâce *gratis data*, conférée en faveur de l'Eglise à celui qui sera le confirmateur de ses frères, et dans la mesure nécessaire pour remplir cette charge ; il s'agit donc de la foi, pour ainsi dire

officielle et doctorale de Pierre, et non de sa foi privée et personnelle.

La question de savoir si Notre-Seigneur a résolu de protéger son Vicaire contre le danger de perdre personnellement la foi est laissée à la libre discussion. Cependant l'expérience de dix-huit siècles, et plusieurs graves raisons de convenance nous font espérer que Dieu continuera d'accorder jusqu'à la fin cette grâce aux Souverains-Pontifes pour le bien de l'Eglise.

3<sup>ME</sup> OBJECTION. — Pour que les paroles du Sauveur soient véritables, il n'est pas nécessaire de les entendre dans un sens rigoureux ; elles seront suffisamment vérifiées, en supposant que le confirmateur de l'Eglise pourra être ébranlé d'une manière transitoire, mais que dans ce cas il reviendra sans délai à la fermeté de la foi.

RÉPONSE. — Ou bien il serait ramené à la fermeté de la foi par ses frères, ou par une intervention immédiate et providentielle de Notre-Seigneur. Dans le premier cas, les rôles assignés par Notre-Seigneur sont intervertis, comme nous l'avons expliqué plus haut. Dans la deuxième supposition, l'on rejette un miracle promis expressément par Notre-Seigneur, pour en admettre un autre dont le Sauveur n'a point parlé et qui serait encore plus extraordinaire : 1<sup>o</sup> Notre-Seigneur s'est engagé à préserver la foi de Pierre contre toute défaillance, *ut non deficiat fides tua*, et non pas à le relever sans délai, quand il viendra à défaillir ; 2<sup>o</sup> il est plus facile et plus sage de préserver un homme de tomber dans l'erreur, que de l'en faire sortir sans délai et d'une manière spontanée, surtout quand une fois il l'a embrassée et enseignée solennellement ; l'histoire de tous les hérésiarques en est une preuve convaincante. Donc les paroles de Notre-Seigneur renferment une garantie

absolue d'infaillibilité, à moins qu'on ne dise que sa prière n'a pas été exaucée : ce qui serait un blasphème.

Telle est la deuxième promesse d'infaillibilité. Voyons avec quelle magnificence elle a été accomplie.

### § III

#### TROISIÈME ARGUMENT.

“ Pasce agnos meos ; — Pasce oves meas (13). ”

Le Divin Maître, ressuscité d'entre les morts, va retourner à son Père. Il est temps qu'il donne l'institution définitive à ce chef visible qu'il prépare à son Eglise depuis trois années ; et, comme les dons de Dieu sont sans repentance, Pierre, malgré son triple reniement, sera investi de la prérogative sublime, qui lui a été plusieurs fois promise. Mais, de même qu'un acte héroïque de foi l'avait rendu digne d'être établi le Roc inébranlable de l'Eglise, de même une triple protestation d'amour, et d'un amour plus grand que celui des autres apôtres, doit le préparer à devenir le Pasteur du troupeau de Jésus-Christ.

Ce titre de Pasteur dans la sainte Écriture, et même dans les anciens auteurs profanes, signifie l'autorité royale dans la plénitude de sa juridiction, mais aussi dans l'accomplissement affectueux et dévoué de ses obligations. Homère donne aux rois le titre de *pasteurs des peuples*. Le roi David est désigné comme le pasteur d'Israël : *pavit eos in innocentia cordis sui* (14) ; les âmes fidèles à Dieu sont appelées *oves pascuæ ejus* (15). Ainsi donc, paître les brebis signifie non seulement les conduire aux pâturages et les en ramener, ce que peut faire un mercenaire, mais encore les surveiller avec amour, les

(13) S. Jean, XXI, 15-17. (14) Ps. LXXVII, 18. (15) Ps. XCIX, 4.

tenir en respect, les châtier, les éloigner des précipices, guérir leurs blessures, courir après elles quand elles s'égarèrent, les mettre à l'abri de l'orage, les protéger contre les loups en exposant sa propre vie, et discerner la nourriture qui leur convient.

Eh ! n'est-ce pas ce que Notre-Seigneur a fait pour les âmes qu'il était venu racheter ? Aussi avec quelle complaisance il s'attribue exclusivement le titre de Pasteur, et montre en détail comment il en remplit admirablement les fonctions : *Ego sum Pastor bonus* (16) ; avec quelle tendresse il appelle ses disciples *ses chères brebis* !

Mais tout en restant le Pasteur invisible de son troupeau bien-aimé, il veut lui laisser un homme selon son cœur, un Pasteur visible auquel il communiquera son autorité et son amour. S'adressant donc à Pierre et à Pierre tout seul, il lui dit en présence de tous les autres apôtres : Pais mes agneaux ; pais mes brebis : *Pasc agnos meos, pascere oves meas*, et ces paroles divines soumettent à sa houlette, non seulement les agneaux, c'est-à-dire les simples fidèles, mais encore les brebis, c'est-à-dire les pasteurs, soit pris séparément, soit réunis ensemble ; désormais on ne peut plus appartenir au troupeau de Jésus-Christ sans être sous la tutelle de Pierre : *nec unum ovile et unus pastor*. Or la nourriture des âmes qui composent ce troupeau spirituel consiste avant tout dans une doctrine pure et saine. Pierre est donc chargé de faire le discernement entre les bons pâturages et ceux qui sont empoisonnés, c'est-à-dire, entre la vérité et l'erreur ; et tout chrétien est obligé par ce précepte divin de suivre sa direction avec la confiance et la simplicité d'un agneau qui obéit à son berger. Que devons-nous en conclure, sinon que ce Pasteur est infallible ?

(16) S. Jean, x. 1-17.

Autrement il pourrait conduire les brebis de Jésus-Christ dans les pâturages vénénéux de l'hérésie. Alors, si le troupeau est docile, il périra tout entier, victime de son obéissance aveugle à son Rédempteur. S'il résiste au Pasteur, il conservera sa foi, mais en foulant aux pieds l'obéissance. Ce ne sera plus le Pasteur qui dirigera les brebis, mais, comme dans le monde renversé ce seront les brebis qui dirigeront le Pasteur. Quelle absurdité ! quel blasphème !

Ce troisième argument se résume comme les deux précédents : Saint Pierre est établi par Notre-Seigneur le Pasteur de toute l'Eglise ; et il ne peut remplir convenablement cette charge sans être infallible. Donc il possède l'infaillibilité doctrinale.

#### § IV

**L'infaillibilité doctrinale a été conférée non seulement à saint Pierre, mais aux Souverains-Pontifes, ses successeurs.**

En effet, le fondement d'un édifice doit durer aussi longtemps que l'édifice lui-même ; le confirmateur de la foi de ses frères sera nécessaire aussi longtemps que dureront les attaques de Satan ; le troupeau aura besoin d'un Pasteur visible, tant qu'il sera sur la terre ; en un mot, l'Eglise a besoin d'un Docteur infallible jusqu'à la fin des temps. Cette charge n'a donc point cessé avec la personne de Pierre ; et Pierre doit continuer à l'exercer en la personne de ses successeurs, les Pontifes Romains, jusqu'à la consommation des siècles.

Bien plus, l'on peut dire que l'Eglise aura beaucoup plus besoin de l'autorité de saint Pierre après sa mort que pendant sa vie mortelle. Car, au berceau de l'Eglise, les Apôtres, auxquels Notre-Seigneur avait conféré personnellement un privilège d'infaillibilité, pouvaient facile-

ment protéger contre les assauts de l'hérésie un petit nombre de fervents néophytes. Mais, à mesure que ces flambeaux infaillibles disparaissaient pour faire place à des évêques personnellement faillibles, qui leur étaient inférieurs en autorité et en sainteté, à mesure que le nombre des chrétiens augmentait dans une proportion supérieure à leur ferveur, l'autorité de l'unique Docteur infaillible devenait de plus en plus indispensable, pour conserver dans sa pureté et son intégrité le dépôt sacré de la Vérité révélée.

Nous ne saurions mieux terminer que par deux citations tirées, l'une de saint François de Sales, et l'autre de M. Olier.

« L'Eglise, dit saint François de Sales, a toujours  
 « besoin d'un *Confirmateur infaillible* auquel on puisse  
 « s'adresser, d'un *Fondement* que les portes de l'enfer, et  
 « principalement l'erreur, ne puissent renverser, et d'un  
 « *Pasteur* qui ne puisse conduire à l'erreur ses enfants.  
 « Les successeurs de saint Pierre ont donc tous ces  
 « mêmes privilèges, qui ne suivent pas la personne,  
 « mais la dignité et la charge publique. »

« Pour vivifier et régir son Eglise jusqu'à la fin des  
 « siècles, dit M. Olier, Jésus-Christ s'est laissé dans saint  
 « Pierre et dans ses successeurs, en qui seuls persévère  
 « toujours la mission de l'apostolat, laquelle a l'*infaillibi-*  
 « *lité conjointe*, avec l'obligation à tous les hommes de  
 « recevoir leur prédication. C'est pourquoi, Jésus-Christ  
 « vivant en eux, les successeurs de saint Pierre sont le  
 « fondement, la base de l'Eglise et l'hypostase qui la  
 « soutient. Comme l'hypostase ou la personne du Verbe  
 « soutient l'humanité sainte de Jésus-Christ, ainsi la  
 « lumière de Jésus-Christ, qui est la lumière du Père  
 « Eternel, soutient dans le successeur de saint Pierre  
 « toute l'Eglise. »

H. R.

## DE L'AMOUR DE DIEU

## Cas de conscience

TITUS, habitué à lire toutes sortes de livres, s'applique, pendant les dernières années de sa vie, à parcourir les ouvrages des ascètes. Cependant il tombe dangereusement malade. Son curé est appelé, l'exhorte à recevoir les sacrements, et, par les actes des vertus théologiques, à se bien préparer à la mort. Le malade, à travers ses soupirs et ses larmes, déclare que tout cela sera inutile, puisqu'il ne pourrait aimer Dieu comme l'enseignent les théologiens ; c'est-à-dire que l'homme doit aimer Dieu de tout son cœur, uniquement à cause de sa bonté, excluant toute considération de récompense. Voilà pourquoi il ajoute que, depuis deux ans, il s'est abstenu des sacrements, et il n'a fait aucun acte d'amour ; mais qu'il s'est contenté d'entendre la messe dévotement, et de faire tous les jours quelques prières afin d'obtenir le secours nécessaire pour accomplir les commandements. Maintenant, désespérant de pouvoir faire un acte d'amour de Dieu, comme il convient à un bon chrétien, il a perdu tout espoir d'obtenir le salut éternel. Après avoir entendu cela, le curé réplique vivement que Titus s'est trompé avec ses théologiens, et qu'il a suivi une doctrine dangereuse et condamnée par l'Eglise. Ensuite il le console en lui disant que, par ces actes de religion qu'il a racontés, il lui paraît avoir satisfait au précepte de l'amour de Dieu. Pour appuyer et confirmer cette doctrine, il ajoute plusieurs autres considérations qui paraissent tranquilliser le malade.

Mais peu après Titus reçoit la visite d'un certain prêtre à qui il expose la doctrine enseignée par le curé. Ce prêtre, qui se glorifie d'être meilleur théologien que le curé, se pose à lui-même les questions suivantes :

1o En quoi consiste l'essence de la charité envers Dieu, pour qu'elle soit une vertu théologique ?

2o Quand oblige le précepte de la charité, et comment peut-on y satisfaire ?



30 Dans la pratique, et pour le cas qui nous occupe, que dire de la doctrine et de la manière d'agir du curé ?

*Réponse à la 1re question.* — L'essence de la charité envers Dieu consiste à l'aimer pour lui-même, à cause de ses perfections infinies, et par dessus toutes choses, de telle sorte que l'on soit dans la disposition de tout perdre plutôt que d'offenser Dieu. (S. Liguori, S. Thomas et autres).

Cependant, pour former un véritable acte de charité, il n'est pas nécessaire, comme le prétendent les théologiens de Titius, d'exclure la pensée de la récompense ou de l'intérêt. Ce serait même une faute, puisque nous sommes obligés d'aimer Dieu pour tous les motifs par lesquels il mérite notre amour. Or, Il ne le mérite pas seulement pour ce qu'il est en lui-même, mais encore pour ce qu'il est par rapport à nous ; pour le bien qu'il nous a fait, qu'il nous fait encore chaque jour, et pour la gloire qu'il nous réserve dans le ciel, si nous ne nous en rendons pas indignes par notre faute.

Mais les bienfaits de Dieu ne doivent pas être l'unique, ni le principal motif de notre amour pour Lui ; avant tout nous devons l'aimer pour lui-même, parce qu'il est bon, et que sa bonté est bien au-dessus de toutes les récompenses et de tous les bienfaits.

Il n'est pas nécessaire, non plus, d'avoir pour Dieu un amour souverain *intensive*. Bien que cet amour soit désirable, il n'est pas toujours possible. Mais il suffit que nous ayons pour Dieu un amour souverain *appre-tiative* ; c'est-à-dire un amour d'estime, un amour solide, judicieux, raisonnable, par lequel nous le préférons à tout ; un amour enfin qui nous rende prêts à perdre tout ce que nous avons de plus cher au monde, plutôt que de perdre l'amitié de Dieu par le péché mortel. Si notre volonté est dans ces saintes dispositions, nous

aimons Dieu véritablement et par-dessus toute chose, et nous accomplissons le précepte.

*Réponse à la 2me question.* — Le précepte positif de l'amour de Dieu, oblige : 1o Quand on est parvenu à l'âge de raison, et qu'on a une connaissance suffisante du Dieu infiniment bon, de qui l'on a tout reçu, et à qui l'on doit tout ; 2o Dans les tentations, lorsqu'on ne peut les vaincre sans faire un acte formel d'amour de Dieu ; 3o Quand, se reconnaissant coupable de péché mortel, on est en danger de mort, ou bien obligé de célébrer la messe, ou d'administrer un autre sacrement, sans pouvoir se confesser ; alors il faut la contrition parfaite qui renferme un acte de charité ; 4o Au moins une fois par mois, d'après plusieurs théologiens dont St-Liguori partage l'opinion ; mais Gury déclare que cette opinion n'est appuyée sur aucune base solide ; 5o Enfin, à l'article de la mort, d'une manière générale et absolue, plusieurs théologiens soutiennent qu'il faut faire un acte de charité, parce qu'alors il faut choisir la voie la plus sûre.

Comment satisfaire au précepte ? — 1o Les fidèles vivant pieusement y satisfont facilement, parce qu'ils font souvent des actes de charité, en accomplissant divers actes de religion, en se réjouissant des perfections divines, en souhaitant que personne n'offense Dieu, que tous l'aiment et l'adorent, et qu'ils observent ses commandements, en priant dévotement pour que son nom soit sanctifié, pour que sa volonté se fasse, en évitant le péché parce qu'il lui déplait, etc.

2o Les fidèles ne doivent donc pas être inquiétés au sujet de cette obligation, s'ils s'appliquent à vivre chrétiennement, et s'ils ont la volonté ferme d'éviter le péché mortel. Cependant il faut leur conseiller de faire souvent pendant la vie des actes explicites de charité, pour s'unir

plus intimement à Dieu, et pour que leur esprit soit mieux disposé à produire facilement de semblables actes à l'heure de la mort.

3o Il satisfait au précepte de la charité, celui qui, se sentant coupable de péché grave, et ne pouvant se confesser faute de confesseur, fait un acte de contrition parfaite, bien que cet acte de contrition soit nécessaire d'ailleurs, comme pour un prêtre obligé de célébrer la messe, ou une personne qui va mourir sans sacrements, parce que le précepte de la charité peut bien s'accomplir avec un autre précepte.

*Réponse à la 3me question.* — D'après ce que nous venons d'établir, il semble bien facile de répondre à la troisième question, et de dire que la conduite du curé, dans le cas qui nous occupe, est tout-à-fait irréprochable ; que la doctrine enseignée par lui, est absolument la doctrine approuvée par l'Église, par conséquent la doctrine qu'il faut suivre dans la pratique ; qu'enfin Titius a eu tort de se priver pendant deux ans de la réception des sacrements. Il aurait agi d'une manière bien plus raisonnable et bien plus sage, s'il s'était soumis humblement à la direction de son curé, plutôt que de se laisser tourner la tête par les doctrines erronées de ces théologiens rigoristes et condamnés par l'Église.

J. R. C.

## AVIS

M. l'abbé Antoine Brugidon ayant cessé d'exercer les fonctions de directeur de l'église de Saint-Joachim et de l'Adoration Réparatrice, à Rome, on est prié de ne plus lui envoyer les aumônes destinées à ces œuvres ; non plus que les honoraires de messes, mais de les adresser à celui que le Saint-Père a désigné pour le remplacer, savoir : *L'Ilmo et Rmo Seigneur Jos.-Marie Constantini, Arch. ; aumônier de Sa Sainteté au Vatican, Rome.*

## ELEVATION

## ACTIONS DE GRACES

**N**ÔTRE Divin Sauveur au moment où Il institua le sacrement de l'Eucharistie, rendit grâces à Dieu. *Et elevatis oculis in celum, gratias agens, benedixit.* Jamais depuis l'origine du monde, aucun acte de reconnaissance aussi sublime, aucune action de grâce aussi parfaite ne s'éleva vers le ciel, et jamais il n'en montera d'aussi agréable à Dieu jusqu'à la fin des temps ; car celui qui rendait ainsi grâce à Dieu était le Verbe Incarné, Jésus-Christ, le Fils de Dieu, Dieu lui-même. Et le bienfait pour lequel Il remerciait son Père céleste, c'était l'Eucharistie, le plus grand bienfait que Dieu, tout-puissant qu'Il est, pouvait faire à sa créature, car l'Eucharistie contient non-seulement la source de toute grâce, mais l'auteur de la grâce, Dieu lui-même.

Jamais il n'y eut, et jamais il n'y aura, jusqu'à la fin des siècles, de moment plus solennel que celui de cette institution de l'Eucharistie ; car l'Eucharistie est le point culminant de la création ; c'est pour l'Eucharistie que l'univers, que toutes choses ont été créés ; c'est à l'Eucharistie que toute la création se termine ; c'est l'Eucharistie qui a mis le sceau de la perfection à l'œuvre de Dieu dans le monde.

Aussi au moment de son institution, le ciel, la terre et l'enfer lui-même demeurèrent comme en suspens, saisis de stupeur, d'étonnement et d'admiration. La nature entière frémit d'une sainte allégresse, la montagne de Jérusalem, témoin de ce miracle d'amour, et les montagnes de la Judée tressaillirent jusque dans leurs fondements. La brise qui agitait les arbres du jardin de

David et du mont des Oliviers, suspendit son haleine ; les fleurs des champs, les roses de la vallée de Saron et les lis du Jourdain exhalèrent leur plus suave parfum ; et jusque dans les profondeurs des cieus, les astres se renvoyèrent l'un à l'autre l'hymne de la reconnaissance. Jamais le soleil de la Palestine ne répandit avec autant d'amour sa lumière sur la terre promise, et lorsque ses rayons pénétrèrent à travers les croisées qui éclairaient le cénacle où Jésus était assis à table avec ses apôtres, avec quel respect ils se reposèrent sur la personne adorable du Sauveur, l'environnant d'une auréole de splendeur. Ils se jouaient dans sa chevelure qui tombait en boucles d'or sur ses épaules ; ils illuminaient ses traits enflammés d'une sainte émotion, et qui exprimaient tout ce qu'un Dieu peut concevoir d'amour et de tendresse pour ses créatures. Jamais en effet le cœur sacré de Jésus ne battit d'un amour aussi grand pour les hommes qu'en ce moment, à tel point, qu'il laissa échapper cette étonnante parole : « J'ai désiré d'un suprême désir de manger cette Pâque avec vous » *Desiderio desideravi manducare hoc Pascha vobiscum.*

Ce fut en ce moment que Jésus éleva les yeux vers le ciel, et qu'il rendit grâce à Dieu de l'ineffable bienfait qu'Il accordait au monde. Or, ce même Jésus, qui remerciait ainsi son Père céleste, n'est-Il pas ici présent dans nos églises, sur l'autel, cet autre cénacle, où Il réside sans cesse et d'où Il élève les yeux vers le ciel comme au jour de la Cène et rend de continuelles actions de grâces à Dieu pour les bienfaits sans nombre dont Il nous comble.

Du fond de ce tabernacle, Il nous invite à la reconnaissance et à chanter avec le saint roi David : *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi ?* Que vous rendrai-je, Seigneur, pour toutes les faveurs dont vous m'avez

comblé ? Car, n'oublions pas que le devoir de la reconnaissance est un des devoirs les plus essentiels du chrétien. Dieu mesure l'abondance de ses grâces à l'étendue de la reconnaissance qu'on lui témoigne ; et l'ingratitude est un vice qui tarit la source même des grâces. Voilà pourquoi nous devons nous attacher à remplir avec une fidélité sans cesse parfaite ce grand devoir de la reconnaissance, en rappelant à notre mémoire les bienfaits spirituels et temporels que nous avons reçus de Dieu, chaque jour de notre vie.

R. C.

## HISTOIRE

### DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE D'OTTAWA

PAR LE R. P. ALEXIS. CAPUCIN

**S**OUS ce titre doit paraître prochainement un ouvrage de la plus haute importance au point de vue religieux et national.

Notre histoire abonde en faits héroïques que nous ne pouvons mettre trop souvent sous les yeux de la jeunesse pour l'encourager au bien, afin de conserver et de raviver dans la nouvelle génération le sentiment religieux et patriotique de nos ancêtres.

L'importance du sujet, le nom de l'auteur, le haut patronage de Sa Grandeur Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, tout concourt à faire du volume annoncé un livre indispensable à tout homme sérieux, ami de son pays et de sa religion. L'ouvrage se divise en quatre livres, dont les deux premiers traitent de l'origine et de la colonisation de la vallée de l'Ottawa, et les deux derniers racontent l'épiscopat de Mgr Guigues et celui de Mgr Duhamel.

Dans ce large cadre se plaçant naturellement la fondation et l'accroissement de chacune des paroisses et missions,

l'établissement des écoles et des communautés religieuses.

Le tout comprendra deux beaux volumes de 500 pages chacun, petit in-quarto.

Une belle carte de la province d'Ottawa, quinze photographies l'enrichissent et un grand nombre de gravures moins importantes en complètent l'ornement.

Pour donner une idée de sa valeur historique, il suffit de dire que les archives de toutes les paroisses et missions ont été mises à la disposition de l'auteur.

Voici un extrait de la circulaire envoyée à la date du 6 novembre 1894 par Mgr Duhamel à tous les membres du clergé du diocèse d'Ottawa et du vicariat apostolique de Pontiac, dans le but de recueillir tous les renseignements utiles à la publication projetée.

« Je vous prie de vouloir bien m'envoyer, sur papier grand format, en bonne écriture, et le plus tôt que vous le pourrez :

« 1o Copie des actes du premier baptême, mariage et sépulture du plus vieux registre de vos paroisses et missions.

« 2o Noms et prénoms, par ordre chronologique, des curés et vicaires, avec indication du jour de l'arrivée et du départ de chacun d'eux, si possible, ou au moins indication de la date du premier acte de baptême, ou mariage, ou sépulture, signé par eux, ou encore la date du dimanche où se lisent, dans le cahier *ad hoc*, leurs premières annonces.

« 3o Copie des actes de bénédictions de chapelle, église, cloche, presbytère, de l'érection du chemin de la croix, de congrégations, de confréries, de croix sur la voie publique.

« 4o Date et noms des prédicateurs de retraites, missions.

« 5o Date de l'établissement de chacune des écoles catholiques de vos paroisses et missions.

« 6o Tout ce que vous pourrez, en outre, donner de faits, de dates, de traditions qui pourraient entrer dans une notice sur vos paroisses et missions. »

Maintenant qu'on est entré dans cette voie, espérons que l'exemple sera suivi dans tout le pays, ce qui nous donnerait, à brève échéance, une collection de monographies formant par elle-même toute l'histoire religieuse du Canada catholique.

## LOUIS XVII

Est-il venu au Canada. est-il mort en Amérique ?

---

Depuis assez longtemps, on ne s'occupe plus de Louis XVII. L'opinion généralement reçue, à ce que je crois, c'est que le fils infortuné de l'infortuné Louis XVI est mort dans la prison du Temple, le 8 juin 1795.

Surtout pour ceux qui ont lu l'ouvrage de M. de Beauchesne, publié en 1852, la question est tranchée. S'il arrive parfois que vous exprimez un doute là-dessus, on vous répond tout simplement : Vous n'avez pas lu Beauchesne. Cet auteur n'est-il pas arrivé, après vingt ans d'études sérieuses, à la conclusion que le roi captif est mort à la date et au lieu indiqués ? N'a-t-il pas publié le témoignage autographe de Lasne et Gomin, gardiens de l'enfant royal ? N'a-t-il pas été couronné par l'Académie française, cet ouvrage tout rempli de détails navrants ?

Ce livre est beau, très beau, trop beau ; il ne vous convainc pas, il vous fascine, il vous entraîne. Ajoutez à cela la supercherie découverte de plus de trente prétendants. Ainsi donc Louis XVII est bien mort des mauvais traitements endurés dans sa prison.

Pendant ce mort, aussi illustre par ses malheurs que par sa naissance, n'a jamais eu de monument érigé sur sa tombe, et les membres de la famille royale n'ont cessé de faire des recherches pour le découvrir même après la publication du livre de M. de Beauchesne.

Je n'ai nullement l'intention de suivre l'auteur dans les raisonnements qu'il présente avec tant de chaleur et de conviction pour arriver à sa conclusion ; mais je voudrais simplement attirer l'attention sur un fait excessivement remarquable qui s'est passé au milieu de nous, qui a excité la verve des écrivains, soulevé des discussions très animées, fait trembler la plus haute cour de l'Europe, et qui cependant paraît maintenant universellement oublié. Ce fait le voici :

Vers la fin de l'année 1795, une famille française, composée d'un homme, d'une femme et de deux enfants, se donnant le nom de De Jardin, arrivait directement de France à Albany. L'un des deux enfants, paraissant âgé de neuf à dix ans, répondait au nom de Monsieur Louis, et semblait être idiot.



Madame De Jardin avait en sa possession plusieurs articles qui avaient appartenu à Louis XVI et à Marie-Antoinette. Elle paraissait sous l'influence d'une excitation extraordinaire, et toute la famille avait un air de mystère. Après avoir séjourné quelques jours dans la ville, elle vendit quelques objets précieux et disparut.

Quelques jours après, deux français arrivent à Ticonderogha avec un enfant chétif et imbécile, qu'ils font adopter par un chef Iroquois de Caughnawaga nommé Thomas Teorakwaneken, alias Williams, lequel avait l'habitude de passer la saison de chasse autour du Lac George. Cet enfant fut nommé Razar et passa dès lors pour l'un des cinq enfants de dit Thomas Teorakwaneken et Marie-Anne Konwatwenteton.

Grâce aux potions nombreuses que sa mère adoptive lui administra, le jeune Razar prit des forces sans qu'on remarquât un changement notable dans son état mental. Cependant bientôt on le vit s'amuser en toute liberté avec les enfants de son âge. Il lui fallut peu de temps pour oublier les quelques mots français qui lui restaient encore et se familiariser avec la langue iroquoise. Quelques années après, encore au Lac George, l'enfant, voulant se baigner alla donner de la tête contre un rocher et on le retira évanoui avec une blessure au crâne. C'est de ce moment que commencent les souvenirs de Razar et probablement à cette occasion qu'on lui donna le surnom de Onwarehhiaki, ce qui veut dire : On lui a feudu la bûche.

L'enfant grandit, donna tous les signes d'une constitution robuste mais délabrée, d'une intelligence forte mais ébranlée. Malgré l'oubli complet de tout ce qui avait précédé sa chute, il était sujet à des hallucinations, à des images qui le haïssaient sans cesse avec un souvenir vague de terreur causée par un spectre insaisissable. Les tumeurs de ses genoux et de ses coudes, deux cicatrices sur ses yeux s'accordaient parfaitement avec ce que l'on sait de Louis XVII.

Un jour, pendant qu'à peine vêtu, il s'amuse avec d'autres enfants, deux étrangers qui ne parlent que le français, s'approchent de lui, examinent avec soin ses genoux, et ses coudes, lui donnent des marques de pitié, et s'éloignent en donnant tous les signes d'une émotion profonde. Un marchand d'Albany reçoit de France de l'argent qu'il fait parvenir au père adoptif de Razar. Sur ces entrefaites Nathaniel Ely, directeur d'une maison d'éducation à Long Meadow, réussit à ame-

ner le jeune Razar et l'un de ses frères adoptifs pour les préparer à en faire des prédicants. Il n'ignore pas la noblesse de son élève ; d'ailleurs, la physionomie du jeune homme, ses manières, tout en lui révèle un caractère distingué.

Devenu jeune homme et ministre anglican, Razar, désormais connu sous le nom d'Eléazar Williams, se dévoue non sans succès au ministère de la prédication.

La guerre de 1812 révèle ses talents militaires. Après la guerre il revient à la prédication, fonde à Saint-Régis et y soutient une école qu'il est forcé d'abandonner au bout de quelques années, rend cependant de bons services à ceux qu'il considère comme ses frères, — les Agniers et les Onontagués, — se rend à Greenbay, prend la direction d'une petite tribu de ceux-là ; n'obtient pas tout le succès qu'il désire, revient à Saint-Régis, ouvre une nouvelle école qu'il abandonne une seconde fois. Cependant sa réputation s'étend au loin. En Europe, la duchesse d'Angoulême dit formellement à l'une de ses dames d'honneur que Louis XVII est vivant, qu'il est en Amérique et est connu sous le nom de Eléazar Williams. Le mystère s'éclaircit peu à peu. Les visites de personnages célèbres se multiplient, le Révérend Eléazar Williams est devenu sans s'en douter un personnage. L'attention qu'on a pour lui l'intrigue, le fait songer à son origine. Mis en présence du portrait de Simon, le premier gardien ou plutôt le bourreau de Louis XVII, il ne peut maîtriser un mouvement de surprise et de terreur : Voilà, s'écrie-t-il, le spectre qui me suit toujours. Dès lors il ne doute plus.

Louis-Philippe occupe le trône de France, et différents partis divisent l'opinion publique. C'en serait fait de sa royauté si le vrai Louis XVII reparaisait sur la scène. En 1838, le prince de Joinville, revenant du Mexique, où il a combattu avec distinction, s'acquitte d'une commission secrète dans l'intérieur des Etats-Unis. Immédiatement après le retour du prince, le vice-consul de France à New port est prié de recueillir et de transmettre des informations concernant deux personnes autrefois au service de Marie-Antoinette et qui auraient été vues à Albany pendant la révolution française.

Le prince de Joinville revient aux Etats-Unis en 1841 et, malgré tout le mystère dont il veut envelopper sa mission, il prend beaucoup d'informations sur le Révérend Elzéar Wil-

liams, le cherche partout et finit par le trouver à Greenbay où il a avec lui une longue entrevue. Que s'est-il passé dans cette entrevue ? Le prédicant affirme que le prince lui a demandé d'abdiquer tous ses droits à la couronne en faveur de Louis-Philippe. Mis en demeure de s'expliquer, le prince affirme que l'entrevue n'a été qu'accidentelle, et nie absolument la demande d'abdication. Que faut-il penser de la véracité de cette dénégation : les énoncés évidemment faux qu'elle renferme pourraient donner raison d'en douter.

Quant à Eléazar Williams, il cherche à se cacher le plus possible, il comprend que sa vie est en danger, il n'a ni les moyens, ni la volonté de revendiquer ce qu'il croit être le trône de ses pères et le sien propre. Le milieu dans lequel il vit, l'éducation républicaine qu'il a reçue, son âge avancé, le manque de ressources, tout lui commande la discrétion et même le silence le plus absolu. Il a été marié, il a eu des enfants ; je ne crois pas qu'un seul lui ait survécu. Il occupa les loisirs de ses dernières années à traduire en iroquois diverses parties du Nouveau Testament et termina une vie d'infortunes et de revers dans un état de pauvreté voisin de la misère.

S'il est possible, après tous ces faits, de douter de l'identité de Eléazar Williams avec Louis XVII, il faut pourtant avouer que des coïncidences si frappantes méritent d'être signalées et consignées dans l'histoire. Si c'était la réalité, que de réflexions ne pourrait-on pas faire sur la vanité des grandeurs humaines !

M. MAINVILLE,

*Ancien missionnaire de Saint-Régis.*

NOTE. — Les archives de Caughnawaga, de Saint-Régis et de Valleyfield renferment de curieux documents concernant le Rév. Eléazar Williams, en particulier une lettre autographe écrite en iroquois dans laquelle l'écriture offre plus d'un trait de ressemblance avec les autographes du jeune Louis XVII publiés par M. de Beuchesne. M. M.

Nemini dantes ullam offensionem ut non vituperetur ministerium nostrum. (II COR., VI, 3.)

## DECRETS ET SOLUTIONS

## OBJETS INDULGENCIÉS

## EX. S. CONGREGATIONEM INDULGENTIARUM

Mediolanen. Quando Cruces et Coronæ, etc., benedictæ amittant indulgentias si vendantur.

Die, 10 julii 1896.

Quamvis hæc S. Congregatio Indulgentiis Sacrisque Reliquiis preposita decreverit sub die julii 1896, res indulgentiis dilatas tradi debere fidelibus omnino gratis, ita ut, si aliquid quocumque titulo requiratur vel accipiatur, indulgentiæ rebus adnexæ amittantur ; nihilominus ab hac S. Congregatione humiliter petitur sequentium dubiorum solutio :

I. An amittant Indulgentias Cruces, Coronæ, etc., si quis eas emens, ipsi venditori earum benedictionem nomine suo curandam committat, soluturus pretium expensasque transmissionis, in ipso actu, qua res illas iam benedictas sibi tradentur ?

Et quatenus negative.

II. An amittant Indulgentias Cruces, Coronæ, etc., si quis prævidens eas iam benedictas postulatum iri certa occasione, puta magni concursus fidelium, in antecessum benedicendas curet pro iis qui eas, restituto pretio expenso, petitori sint.

Sacra vero Congregatio Indulgentiis Sacrisque Reliquiis preposita, audito etiam unius ex Consultoribus voto, sub die 10 julii 1896 relatis dubiis respondere mandavit :

Ad. I. Negative.

Ad. II. Affirmative.

Dat. Romæ ex Secret. ejusdem S. C. die et anno uti supra.

ANDREAS, Card. STEINHEBER,

L. † S.

*Præfectus.*

† ALEXANDER, Archiep. Nicop.,  
*Secretarius.*

## LITANIES

La méthode usitée parfois de grouper les invocations par trois ou quatre dans le chant des litanies avec un seul *ora pro nobis*, est douteuse pour le gain des indulgences.

A. D. C.

### CHEMIN DE LA CROIX

Dans l'exercice du Chemin de la Croix, les interruptions peuvent être même assez longues, si elles ne sont pas causées par des occupations profanes, mais par d'autres pratiques pieuses. On pourra, par exemple, après avoir parcouru quelques stations, entendre la sainte messe, se confesser et communier, sans être obligé de recommencer le chemin de la croix.

BÉRINGER.

### SCAPULAIRES

Quand on porte un scapulaire de plusieurs couleurs unies ensemble, il faut porter les deux parties de chaque scapulaire.

Il faut en outre que chaque scapulaire soit attaché aux deux tresses qui le suspendent. Un seul scapulaire de plusieurs couleurs ne suffirait pas.

En renouvelant les scapulaires, il n'y a pas lieu à se faire recevoir ni inscrire de nouveau.

A. D. C.

### INDEX

Tout livre mis à l'index est par le fait même prohibé pour tous les fidèles du monde entier sans qu'il soit nécessaire de promulguer le décret dans les divers pays. Les décrets de l'Index obligent *sub gravi*.

### COMMUNION

Nous croyons qu'il n'est pas permis de donner la communion à un servent de messe avec une parcelle de l'hostie consacrée pour le saint sacrifice.

A. D. C.

## LE MONDE RELIGIEUX

Rome. — Le 8 février, a eu lieu à la chapelle sixtine le service solennel en mémoire de Pie IX. Le cardinal Ledochowski, préfet de la Propagande, a chanté la messe. Le Pape assistait et a donné l'absoute.

— Léon XIII est entré, le 20 février dernier, dans la vingtième année de son pontificat ; le 2 mars il commençait sa quatre-vingt-huitième année. Sa santé est excellente.

— Le cardinal Mertel a accompli, le 9 février, sa quatre-vingt-onzième année. Il compte aujourd'hui même, 15 mars, 39 ans de cardinalat. Il remplit encore la fonction de vice-chancelier de la sainte Eglise.

— Le comité qui, sous la présidence honoraire de S. Em. le cardinal Jacobini et la présidence effective de M. le comte Acquaderni, avec la vice-présidence de M. le commandeur Tolli et le dévoué concours de hautes notabilités catholiques d'Italie et de divers pays, a pris l'initiative, déjà approuvée par Bref pontifical, d'une solennelle manifestation de foi et d'amour au Christ, Notre Sauveur, pour marquer dignement le passage du XIXe au XXe siècle, travaille activement à organiser les moyens de propagande et d'action à cet effet. Son premier acte sera un chaleureux appel aux œuvres et associations catholiques du monde entier, afin que le vingtième centenaire de notre Rédemption soit célébré, non seulement par des actes extérieurs de religion, mais aussi par ce renouveau de zèle et d'esprit chrétien qui doit assurer le règne social de Notre Sauveur.

— La république du Vénézuëla vient à son tour d'accréditer un représentant diplomatique auprès du Saint-Siège, en envoyant à cet effet comme ministre plénipotentiaire S. Exc. M. le Dr Jean Pietri. C'est le 30 janvier dernier que le nouveau ministre du Vénézuëla, reçu par le Souverain Pontife en audience solennelle a présenté ses lettres de créance. A la fin de l'audience, le Saint-Père a également reçu le secrétaire de la nouvelle légation.

— La constitution apostolique sur l'interdiction et la censure des livres publiée le premier février et dont nous donnerons le texte entier contient des règles qui condamnent les ouvrages traitant de l'évocation des esprits, d'apparitions, de révélations, de prophéties, de miracles, publiés sans permission de l'autorité ecclésiastique.

La *Voce della Verità*, journal catholique de Rome, commente la constitution et dit que celle-ci remettra en lieu et place les choses qui, par la faute de fourbes intéressés, étaient à la merci des exploités.

Nous donnerons, en supplément à la prochaine livraison le texte latin et la traduction française de cette constitution.

**France.** — Voici encore quelques renseignements donnés par M. Alfred Fouillée, de la *Revue des Deux Mondes* (ni l'un ni l'autre suspects de cléricisme), sur la criminalité croissante de l'enfance :

« Les suicides d'enfants, *très rares autrefois*, sont devenus quotidiens.

« En une seule année (1887), nous avons eu 375 suicides de jeunes gens âgés de 16 à 21 ans et 87 d'enfants au-dessous de 16.

« A Paris, sur 100 enfants poursuivis, on en trouve 2 à peine *qui soient sortis d'une école religieuse*.

« Sur 100 enfants détenus à la Petite-Roquette, *l'école congréganiste* n'en fournit que 11, *l'école laïque* 87. » (A Fouillée. *Revue des Deux-Mondes* du 15 janvier, p. 426.)

Cela n'empêche pas les sectaires de chanter le progrès de moralité obtenu par la laïcisation !...

— A l'occasion du prochain congrès catholique qui se réunira à Paris dans le cours de cette année, il s'est formé un comité d'initiative pour organiser dans la capitale une exposition internationale d'art chrétien.

Le comité promoteur fait appel à tous les artistes, aux dignitaires de l'Eglise, et en général à tous ceux qui peuvent fournir à cette exposition, des chefs-d'œuvre inspirés par la religion, la morale, et les grandioses cérémonies de l'Eglise catholique.

Plusieurs cardinaux et un grand nombre d'évêques font partie du comité.

— Parmi les catholiques éminents de France qui s'honorent non seulement d'appartenir, en qualité de camériers de cape et d'épée, à la famille pontificale, mais aussi de remplir régulièrement les fonctions attachées à ce titre, on remarque M. le comte Félix de La Salle de Rochemaure, arrière-neveu du Bienheureux fondateur des Frères des écoles chrétiennes, et l'un des plus généreux bienfaiteurs des œuvres d'éducation en France. Le Saint-Père, a déjà honoré son dévouement en lui conférant la commende avec plaque de Saint-Grégoire-le-Grand.

**Belgique.** — A la suite d'une polémique engagée entre des journaux catholiques de Liège, Monseigneur l'évêque de Liège a publié une lettre adressée par lui aux curés de son

diocèse. Sa Grandeur y rappelle la règle suivante tracée naguère par Léon XIII.

« Lorsqu'on observe certains indices, disait Sa Sainteté, il n'est pas difficile de voir que parmi les catholiques il s'en trouve peut-être, à cause du malheur des temps, qui, non contents du rôle de soumission qui est le leur dans l'Eglise, croient pouvoir en prendre un dans son gouvernement. Tout au moins s'imaginent-ils qu'il leur est permis d'examiner et de juger, selon leur manière de voir, les actes de l'autorité.

« Ce serait là un grave désordre s'il pouvait prévaloir dans l'Eglise de Dieu, où, par l'expresse volonté de son divin fondateur, deux ordres distincts sont établis de la façon la plus nette : l'Eglise enseignante et l'Eglise enseignée, les pasteurs et le troupeau, et parmi les pasteurs l'un d'entre eux qui est pour tous le chef et le Pasteur suprême.

« Aux pasteurs seuls a été donné le pouvoir d'enseigner, de juger, de diriger. »

La même règle a été énoncée par le Saint-Père dans sa lettre du 10 juillet 1895 aux évêques belges, lorsqu'il recommande à ceux qui n'ont pas mission pour cela, de ne pas prévenir témérairement une décision qui n'appartient qu'à l'autorité compétente.

Il est donc clair, conclut Mgr Doutreloux, que c'est violer cette règle que de se substituer à l'autorité pour prononcer, soit dans des discours, soit dans des écrits, que tel ou tel groupe de catholiques agit contre la direction de l'Eglise.

Etats-Unis. — Le Rév. Dr Edouard-P. Allen, président du Mount St. Mary's College, à Emmitsburg, Ind., vient d'être élu évêque de Mobile, Ala.

— Le R. J. J. Monaghan, de l'église Saint-Patrice, Charleston, Caroline du Sud, est nommé évêque de Wilmington, Delaware.

— Mgr Keane, ex-recteur de l'Université de Washington, maintenant retiré à Rome, a été nommé par le Saint-Père archevêque de Damas, assistant au trône Pontifical, chanoine de Saint-Jean de Latran, consultant des congrégations de la Propagande et des Etudes. Mgr Keane réside au collège canadien.



## OBITUAIRE

---

A Montréal, le R. P. HENRI HUDON, S. J., ancien supérieur.  
A Montréal, maison mère de la Providence, sœur Rémi, Eliza Goyette, décédée le 15 février.

Sœur ETHEUTÈRE (M.-SARA SAVIGNAC), décédée le 17 février.

A Vancouver, sœur MARIE-DIEUDONNÉ (MARIE-ANGÈLE TURCOT), de la Providence, décédée le 22 février.

A Hochelega, le 3 mars, sœur MARIE-MARTHA (MARY PICKERING) des SS. NN. J. et M.

A Saint-Paul, Minn., Mgr THOMAS L. GRACE, ancien évêque de cette ville, décédé le 22 février.

A Worcester, Mass., Rév. JOS.-MARIE-RENÉ LOYSANCE, S. J., ex-président du collège Saint-François-Navier à New-York, décédé le 23 février.

A Baltimore, Etats-Unis, Rév. M. CHARLES-BERNARD REX, prêtre de Saint-Sulpice, ancien supérieur du séminaire de Boston, supérieur du collège Saint-Charles.

A Rio-de-Janeiro, Brésil, Mgr l'archevêque JOAO ESBÉRARD, décédé le 22 janvier.

## BIBLIOGRAPHIE

---

CANTIQUES POPULAIRES DU CANADA FRANÇAIS. Harmonisés pour quatre voix mixtes et orgue ou piano, par Ernest Gagnon. Cantiques de Noël, cantiques de mission. Québec, 1897.

Recommandé spécialement aux maisons d'éducation. Prix \$1.50

SOCIALISM AND CATHOLICISM, from the Italian of Count Edward Soderini, by Richard Jemery-Shee of the inner temple, with a preface by cardinal Vaughan. Longmans, Green & Co., London, New York, and Bombay, 1896.

C'est la question sociale traitée d'une manière complète, au point de vue catholique, à la lumière des encycliques papales et spécialement celle *Rerum novarum*.

ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE MONTRÉAL, 1897-98.

*Brochure très suggestive, faisant connaître dans ses détails l'organisation de la société de Tempérance la plus active du pays.*

RAPPORT DE LA DEUXIÈME CONVENTION DES MISSIONNAIRES AGRICOLES tenue à N.-D. d'Oka, les 11, 12 et 13 août 1896. Sherbrooke, imprimerie du *Pionnier*, 1896.

UNE VISITE DANS LES ÉCOLES DU MANITOBA, par Jean Des Prairies. Montréal, Cadieux & Derome, 1897.